

Inondations à Kinshasa : Analyse du Rôle de l'Etat dans la Gestion des cas Catastrophes Naturelles et Perspectives

Kondema Ngbau Cedrick, Kosongo Nzazi Jean-Jacques, Munguba Luata Nelson, Nyakonya Ngbau Joël, Kalengwe Munkina Bernard, Ngoya Mashimba Augustine

Faculté des sciences économiques et de Gestion de l'Université Pédagogique Nationale
Correspondance : Kondema Ngbau Cedrick



Résumé : Cet article analyse la problématique de la gestion des catastrophes naturelles, particulièrement les inondations, dans la ville-province de Kinshasa en République démocratique du Congo. Dans un contexte marqué par la croissance démographique, l'urbanisation rapide et les effets du changement climatique, les inondations représentent l'un des risques majeurs pour la population kinoise. Plusieurs communes de la ville sont régulièrement touchées par ces catastrophes, causant des pertes humaines importantes et des dégâts matériels considérables. L'étude adopte une approche qualitative basée sur des entretiens individuels avec des responsables d'institutions publiques impliquées dans la prévention et la gestion des catastrophes. Un échantillon de 22 participants a été sélectionné au sein des ministères, institutions publiques et autorités locales. L'analyse met en évidence que malgré l'existence de plusieurs structures étatiques et d'un cadre juridique relatif à la gestion des catastrophes, l'efficacité de l'action publique reste limitée.

Les résultats montrent que les inondations à Kinshasa sont causées par une combinaison de facteurs naturels, socioéconomiques et politico-administratifs. Parmi les principaux facteurs figurent la dégradation de la couverture végétale, l'occupation anarchique des zones non constructibles, l'insuffisance d'infrastructures de drainage, le manque de curage des rivières et des caniveaux, ainsi que l'absence d'une cartographie fiable des zones à risque. À ces facteurs s'ajoutent des problèmes de gouvernance tels que la corruption, le clientélisme et le non-respect des normes urbanistiques. L'étude souligne également les conséquences sociales et économiques importantes des inondations, notamment la perte de logements, la perturbation des activités économiques et scolaires, ainsi que l'augmentation de la vulnérabilité des populations pauvres. Enfin, plusieurs pistes d'amélioration, notamment l'élaboration d'une cartographie des zones à risque, le renforcement de la planification urbaine, le recalibrage des systèmes d'évacuation des eaux et une meilleure coordination entre les institutions publiques. Ces mesures visent à renforcer la prévention et la gestion durable des inondations à Kinshasa.

Mots clés : Inondations, Gestion, Catastrophes Naturels, l'Etat.

1. Introduction

Dans un contexte mondial marqué par l'aggravation des catastrophes naturelles sous l'effet combiné de la pression démographique, du changement climatique et de la dégradation des écosystèmes, les inondations apparaissent comme l'un des risques majeurs pour le développement durable, en particulier dans les zones urbaines des pays en développement¹. La ville-province de Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, illustre de manière alarmante cette réalité. Malgré une exposition récurrente aux crues saisonnières et aux inondations soudaines, notamment dans les communes de n'djili, matete, Kalamu, barumbu, lingwala, kinshsa, Mont-Ngafula et Limete, les mécanismes de planification urbaine, de gestion des eaux pluviales et de prévention des risques restent largement déficients.

¹ François Ramade : des catastrophes naturelles ? éd. Collection Univers Science, 2006, p2, 3 et 4.

Selon une enquête menée par Deloitte en 2019, près de 60 % des habitants de Kinshasa sont exposés aux inondations, sans bénéficier d'un dispositif institutionnel d'assainissement ni d'une réponse publique efficace². Cette situation soulève des enjeux majeurs en termes de gouvernance urbaine, d'inégalités sociales et de vulnérabilité des populations face aux risques climatiques. Elle interroge également la capacité des autorités locales à anticiper, atténuer et gérer les effets de ces événements extrêmes, dont l'intensité et la fréquence tendent à augmenter.

Dès lors, comment expliquer la persistance et l'intensification des inondations à Kinshasa, en dépit de leur récurrence ? Quels sont les facteurs structurels, institutionnels et environnementaux qui alimentent cette vulnérabilité urbaine, et quelles stratégies intégrées pourraient permettre de renforcer la résilience de la ville face à ces aléas hydrométéorologiques ?

Le présent travail vise principalement les objectifs suivants : Identifier les facteurs qui font planer des menaces des catastrophes naturelles notamment les inondations sur la ville de Kinshasa ; Analyser les stratégies de gestion des inondations par les pouvoirs publics dans la ville de Kinshasa ; Evaluer l'efficacité des mécanismes mis en place par les pouvoirs publics pour prendre à charge les victimes des inondations.

Améliorer les connaissances sur la problématique humaine en RDC : par l'évaluation d'un référentiel des risques et de leurs effets sur des personnes, les infrastructures socio-économique ainsi que sur l'environnement. Mettre en place un mécanisme de mobilisation des moyens nécessaires pour le pouvoir public, Définir et mettre en œuvre les stratégies et des programmes d'information et d'éducation du public.

2. Généralités sur l'innervation de l'Etat en cas de catastrophe

L'intervention en cas de catastrophe est l'ensemble des mesures prises par la population et les institutions pour faire face à une catastrophe³. Ces mesures commencent dès l'alerte face à la menace d'un événement ou au moment de l'événement lui-même, s'il se produit sans prévenir. La concentration dans les phases d'intervention et de restauration du cycle de gestion des catastrophes consiste à répondre aux besoins élémentaires de la population, en attendant de trouver des solutions plus permanentes et durables. Les études de développement contribuent à tous les aspects de ce cycle. L'un des principaux objectifs de la gestion des catastrophes et l'un de ses liens les plus étroits avec le développement est la promotion de moyens de subsistance durables, ainsi que leur protection et leur restauration en cas de catastrophes ou de situations d'urgence.

Une fois cet objectif atteint, la population dispose d'une plus grande capacité à faire face aux catastrophes. Elle se rétablit plus rapidement et plus durablement. Une approche de gestion des catastrophes orientée vers le développement visera à réduire les dangers, à prévenir les catastrophes et à se préparer aux situations d'urgence. L'intervention d'urgence a pour objectif d'apporter une aide immédiate afin de préserver la vie, d'améliorer la santé et de redonner le moral à la population touchée. Cette aide peut aller d'une assistance précise mais limitée, comme offrir aux réfugiés des moyens de transport, des abris temporaires et des vivres à la mise en place semi-permanente d'installations dans des camps ou autres lieux d'accueil. Elle peut également inclure la réparation d'infrastructures endommagées.

La phase d'intervention se concentre sur la satisfaction des besoins fondamentaux de la population, dans l'attente de solutions permanentes et durables. Les organisations humanitaires sont souvent très présentes à cette étape du cycle de gestion des catastrophes.

² Emmanuelle Figueras : les catastrophes naturelles bouleversent notre vie quotidienne.

³ Jean-Daniel Rainhom : Haïti, réinventer l'avenir. Paris, 2012, Maison des sciences de l'homme P.26 à 27.

Les objectifs globaux de l'intervention en cas de catastrophe sont les suivants :

- ✓ S'assurer de la survie d'un maximum de victimes et préserver leur santé dans les meilleures conditions possibles, compte tenu des circonstances.
- ✓ Rétablir l'autosuffisance et les services essentiels aussi rapidement que possible pour tous les groupes de la population, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables et aux moins privilégiés.
- ✓ Réparer et rétablir les infrastructures endommagées, relancer les activités économiques viables, le tout dans une optique de développement durable et de réduction de la vulnérabilité face aux dangers futurs.
- ✓ En cas de déplacements de population (suite à toute forme de catastrophe), l'objectif est de trouver des solutions durables le plus rapidement possible, tout en assurant, dans l'intervalle, la protection et l'assistance nécessaires.

3. Méthodologie d'analyse des données

Cette étude s'inscrit dans la perspective de la démarche qualitative. Cette ligne de méthode postule à rechercher les significations que les individus ou groupes d'individus tentent d'attribuer aux problèmes des inondations et érosions dans la ville province de Kinshasa. Elle considère que l'on peut atteindre la véritable prévention des inondations et érosions, non par la négation des organes intervenant dans la gestion de celles-ci, mais par l'intervention intensive d'une manière particulière d'implication de l'Etat. Si cette démarche perd en généralisation qui est un bénéfice dans la démarche quantitative, elle gagne en profondeur et en compréhension de l'analyse qualitative (MBALANDA LAWUNDA, W., 2023).

1) De l'organisation de l'entretien

Un entretien d'enquête n'est pas une occasion de bavardage à bâtons rompus entre deux personnes. Il n'est pas non plus un échange d'arguments pour convaincre, ni un interrogatoire policier ou une confession. Il est une conversation dirigée à l'aide d'une grille de questions qui fixe les sujets à aborder. L'entretien met en interaction un enquêteur qui cherche des informations et l'enquêté qui possède celles-ci. Les entretiens sont classés selon deux critères, à savoir :

- ✓ Nombre d'enquêtés ;
- ✓ Le degré de direction.

a) Selon le nombre d'enquêtés

Selon ce critère, deux types d'entretien sont utilisés, à savoir :

- **Entretien individuel** : ce type d'entrevue met en interaction un enquêteur et un enquêté par une grille de questions interposée. Cet entretien peut prendre diverses formes : l'entretien téléphonique, entretien face à face. Dans ce type d'entretien, certains principes de la conduite doivent être respectés pour permettre d'atteindre les objectifs fixés de la collecte des informations. La conduite en est plus délicate que dans l'entretien individuel : en plus de l'attitude non directive et des thèmes du guide ;
- **Entretien de groupe** : appelé aussi groupe de discussion (focus group en anglais), c'est un entretien collectif conduit par un animateur et auquel participe à un groupe de personnes réunies pour échanger sur un sujet précis. Dans ce type d'entretien, l'animateur a le souci d'assurer la prise de parole et l'intervention de chaque participant. Il lui faudra en outre jouer le rôle de régulateur de la dynamique du groupe. Un petit nombre de 6 à 10 personnes sont rassemblées pour une discussion ouverte parce qu'elles ont une expérience commune. Il est exigé que les personnes sondées partagent une

certaine homogénéité des caractéristiques pour que la discussion soit possible et significative. Le discours produit est une parole collective qui n'aura pas la même teneur qu'un discours individuel.

Très utilisé dans les études qualitatives, l'entretien de groupe est aussi utile dans une étude quantitative en complément des entretiens individuels. Le focus group peut également intervenir pour éclairer l'analyse d'une enquête par questionnaire : les participants sont invités à discuter des résultats et à donner leur sentiment vis-à-vis des réponses obtenues. En outre, il est utilisé en aval de l'élaboration finale du questionnaire pour identifier les problèmes de compréhension et les attentes des personnes sondées.

Dans le cadre de ce travail, nous avons opté pour les entretiens individuels en face à face.

b) Selon le degré de direction

- **Entretien directif** : lorsqu'il est dirigé par un enquêteur ou un intervieweur. Utilisant un questionnaire comme guide d'entretien, l'enquêteur reste fidèle à la suite des questions telles que conçues et élaborées par le concepteur de l'enquête. A son tour, l'enquêté ne répond aux questions qui lui sont posées par l'intervieweur. Les deux n'ont pas la possibilité de traiter d'autres sujets non indiqués dans le questionnaire ;
- **Entretien non directif (non guidé)** : ici le sondé organise son discours à partir d'un thème central et des thèmes secondaires qui lui sont proposés par l'intervieweur. L'interviewé choisit librement les idées qu'il va développer sans limitation, sans cadre préétabli. L'enquêteur joue un rôle de stimuler et de facilitateur et montre par ses interventions qu'il écoute et qu'il comprend. Il doit apparaître neutre, capable de tout entendre sans être indifférent. Il ne suggère, ni n'argumente. Les personnes interrogées prennent alors plaisir à parler avec un étranger qui ne met pas en doute leurs affirmations, qui prête attention à chacune de leurs paroles, ne les bouscule pas, ne les contredit jamais. Dans ce climat de confiance, les informations obtenues peuvent être riches et nuancées.

Il sied de préciser que la « *non-directivité de l'interviewer* » ne signifie pas « *non-intervention* ». Au contraire, un entretien de ce type demande la participation active de l'enquêteur, mais de façon neutre, sans jouer sur le fond. L'enquêteur n'a pas de questions ; il laisse le sujet créer lui-même le cadre dans lequel il s'exprime et développer comme il l'entend les informations, sans lui imposer un cheminement. L'attitude non directive et compréhensive de l'interviewer se manifestera par des interventions « techniques » destinées à favoriser la libre expression de l'interviewé, à l'encourager, à préciser sa pensée et à l'inviter à poursuivre. Les relances se font autour des propos du sujet : elles reprennent ou complètent des idées, soulignent, synthétisent ou demandent une précision.

- **Entretien semi-directif (guidé)** : ici l'enquêteur s'est fixé des zones d'exploration et veut que le sujet traite et approfondisse un certain nombre de thèmes. L'entretien semi-directif combine l'attitude non directive pour favoriser l'exploration de la pensée dans un climat de confiance et l'aspect directif pour obtenir des informations sur des points définis à l'avance. Néanmoins, l'introduction des thèmes demande un entraînement solide et une bonne connaissance du guide d'entretien de la part de l'enquêteur.

Contrairement à ce que l'on peut penser, il est souhaitable de bien savoir conduire un entretien non directif pour pouvoir conduire une interview guidée de qualité, savoir laisser à l'enquêté la liberté d'expression. Sinon, l'enquêteur risque de transformer le guide d'entretien en une série de questions à réponses ouvertes. Cet entretien utilise un guide d'entretien qui est généralement établi après quelques entretiens exploratoires. Ce guide répertorie les thèmes qui doivent être abordés au cours de l'entretien semi-directif. Il comporte une consigne initiale et peut revêtir une forme plus ou moins détaillée de la liste de trois ou quatre grands thèmes sur deux ou trois pages. On s'attachera à donner à ce document une présentation qui le rend facile à utiliser, avec des mots clés très apparents (surlignés ou en gras).

Il est vivement conseillé que le guide d'entretien ne doit pas être un cadre rigide. L'ordre des thèmes prévu est le plus logique possible, mais il n'est pas imposé : chaque entretien a sa propre dynamique. Ce qui est important est que tous les enquêtés abordent tous les thèmes du guide avant de terminer l'entretien. Ce qui permettra de réaliser une analyse comparative de différents entretiens. En couplant les deux critères précédents, forts est de constater que le recueil d'informations par entretiens

directifs, semi-directifs ou non directifs se fait dans un entretien individuel (face à face). Tandis que la collecte des données dans un groupe de discussion se fait par entretien semi-directifs ou directifs. Réaliser un entretien non dirigé en focus group contient des risques de digression et de divagation. Cela exige beaucoup d'effort aux enquêteurs pour contrôler les échanges. Il n'est pas vraiment conseillé à cause de ces risques.

Dans le cadre de ce présent travail, nous allons utiliser des entretiens directifs.

2) De la posture de l'enquêteur (MUAYILA KABIBU, H., 2022).

Pour raisons de désirabilité de prévention des inondations et érosions, le sondé peut produire une information déformée : il a le désir de maintenir l'estime de soi, de faire bonne figure et de se montrer comme si les problèmes de catastrophes naturels notamment les inondations et érosions est à la base seulement des constructions anarchiques des populations et l'Etat le fait tout dans la norme. Des mécanismes de défense de l'Etat peuvent également jouer : l'enquête attribue aux autres des sentiments qu'il n'ose prendre à son compte notamment à travers les phrases suivantes : « *les gens disent...* », « *mes voisins pensent...* ». De ce point de vue, la qualité et la quantité des informations obtenues dépendent beaucoup des enquêteurs : certains essuient des refus et des non-réponses multiples ; d'autres au contraire, savent obtenir des renseignements nombreux et intéressants.

L'enquêteur ne doit pas risquer de biaiser les résultats en introduisant son propre cadre de référence, ses désirs ou ses préjugés (biais de l'enquêteur). Mais, il est appelé à rendre fidèlement les données collectées auprès de l'enquêté. Ainsi, un bon enquêteur doit présenter les qualités suivantes :

- ✓ Les sens des relations humaines (contact facile, oser aborder les gens dans la rue, ne pas avoir peur des refus, ne pas être gêné de poser certaines questions, ...)
- ✓ Il doit être accrocheur et persuasif pour convaincre les personnes de lui accorder un peu temps, l'attitude professionnelle (cela s'acquiert) ;
- ✓ La réceptivité ;
- ✓ La largeur d'esprit ;
- ✓ L'attention mêlée de discrétion et de neutralité ;
- ✓ Il doit avoir aussi une élocution aisée et un niveau intellectuel acceptable ;
- ✓ Honnêteté intellectuelle et morale ;
- ✓ Mobilité et présentation correcte.

De plus, pour une bonne réalisation des entretiens, certains choix doivent être faits notamment le choix de l'enquêté, du lieu et du temps de l'entretien. Notons que pour assurer la relation « *enquêteur – enquêté* », il est indispensable que les deux ne se connaissent pas. Le sondé sera ainsi en mesure de dire franchement et en toute sérénité à l'enquêteur ce qu'il connaît de la problématique abordée sans crainte des conséquences. En outre, interroger des personnes connues et familières risque de provoquer une confusion des rôles. L'enquêté risque de répondre comme voisin, comme ami ou comme collègue.

3) De la population d'étude

La population d'étude, pour rappel, correspond à l'ensemble d'unités ou d'individus du groupe sur lequel on veut généraliser des résultats. Elle se rapporte à l'objet même de l'enquête. Partant de cette définition, nous pouvons considérer que notre population d'enquête est constituée de l'ensemble des personnes travaillant dans le structure qui intervient soit dans la prévention soit dans la gestion des catastrophes natures dans la ville province de Kinshasa notamment les inondations et des érosions.

Dans la perspective de la démarche qualitative qui est celle de la présente étude, la précision ou non de la population d'enquête ne constitue pas un empêchement. Car, ce schéma d'analyse nous conduit à retenir quelques individus pour besoin d'enquête.

4)De l'échantillonnage et Echantillon

Si dans l'enquête quantitative, conduite par questionnaire, on convient, en général, de sélectionner un échantillon pour reproduire en nombre plus limité de l'ensemble des cas, profils et situations possibles de la population générale de l'enquête ; ce principe n'est pas le même pour les enquêtes qualitatives. Dans ces dernières, on poursuit une stratégie de recherche et de compréhension de la diversité des situations. On cherche, ici, le plus souvent à élaborer un échantillon diversifié, non calqué sur les caractéristiques statistiques de la population en général. Très souvent, les concours de la population ne sont pas clairs ni cernés, surtout lorsque qu'on s'intéresse à des groupes des personnes qui gère la chose publique ne faisant pas l'objet de catégorisation administrative proprement dit.

Dans cette étude, nous avons opté à l'échantillon des animateurs et conseilles qui consiste en ce que le chercheur choisit de constituer son corpus empirique autour d'une ministère, institution publique ou d'une entreprise publique. Pour ce qui nous concerne, c'est le récit des personnes gérants les ministères, les institutions, les entreprises publique, l'hôtel de ville et les communes intervenant de fois dans la prévention et gestion des inondations et érosions dans la villa province de Kinshasa dans le but d'établir les rôles de l'Etat. Pour ce faire, 22 sujets ont été sélectionnés pour cette recherche.

Notons que les sujets seront sélectionnés d'après les critères d'inclusion et d'exclusion ci-après :

a) Critères d'inclusion

Pour faire partie de cet échantillon, les sujets devraient remplir les critères ci-dessous :

- ✓ Être agent du ministère, institution, entreprise publique et commune sélectionne ;
- ✓ Avoir un poste de responsabilité dans le domaine des catastrophes naturels au sein du celle-ci;
- ✓ Être présent lors de l'entretien ;
- ✓ Accepter de répondre à nos questions.

b) Critères d'exclusion

Ne fait pas partie de l'échantillon, toute personne ne répondant pas aux critères d'inclusion énumérés ci-haut. Nous avons retenu uniquement les responsables ayant manifesté leur disponibilité à répondre à notre guide d'entretien. Pour s'assurer du bon déroulement de l'entretien et de la fiabilité de l'information à traiter, l'entretien a été assuré par entrevue face à face enquêteur-enquêté, afin de minimiser les risques de non-réponse et des pertes.

1) Matériel utilisé dans les entretiens

Pour collecter les informations nécessaires pour notre travail, les matériels suivants ont été utilisés. Il s'agit d'un guide d'entretien, le carnet de recherche, des stylos, un téléphone smartphone pour les enregistrements, une machine laptop pour la transcription et l'analyse proprement dite.

2) Récits d'entretien

Pour rappel, les récits d'entretien n'ont pas pour objectif de comprendre en profondeur un individu donné, mais plutôt, un fragment de réalité socio-historique, un objet phénomène social. Ce dernier élément est important, parce que, quand on réalise un récit d'entretien sur un phénomène, on ne s'intéresse pas uniquement aux dégâts qu'a produire, à sa trajectoire singulière mais on

cherche plutôt à extraire les causes et des descriptions qui, une fois analysées et assemblées, aident à en comprendre le pourquoi et le comment.

Un récit, dit-on, est une histoire, une argumentation sur l'articulation des temps de l'existence. Le recueil d'un récit d'entretien, même s'il peut chercher, avant tout, à mieux comprendre certains domaines de l'existence ; a comme avantage de ne pas cloisonner leur articulation concrète dans les expériences de vie (MBALANDA LAWUNDA, W., 2023).

Gestion des catastrophes naturelles à Kinshasa et Rôle de l'Etat

Dans ce point nous faisons une analyse sur la gestion catastrophe naturelle, notamment les cas des inondations qui ravage la ville province de Kinshasa.

3.1 Gestion des catastrophes naturelles à Kinshasa

L'intervention de l'État dans l'économie a été théorisée, dans les années 1930, par John Maynard Keynes⁴. La révolution keynésienne trouve en effet une illustration dans le rôle actif joué par l'État en politique économique. Au cours de ces différentes étapes, il apparaît indiscutable que l'interventionnisme a toujours eu comme finalité la recherche de solutions à des problèmes de la population⁵.

La doctrine « interventionnisme de l'État » est intéressante dans le cadre de notre travail, étant donné qu'en économie, le libéralisme est un régime du « laisser faire » qui est l'aspect philosophique même du secteur privé qui nécessite l'intervention de l'État pour la régulation de l'activité économique.

C'est dans ce contexte que le gouvernement congolais s'est nouvellement investi dans une opération de révision des différentes politiques, stratégies et législations nationales relatives à la réduction des calamités naturelles dans le pays, principalement les inondations dans ville province de Kinshasa. C'est dans cette philosophie qu'un nouveau programme de prévention durable des inondations par eau de pluies a été lancé pour une durée de trois ans allant de l'année 2025 à 2027.

Par ailleurs, à côté des difficultés auxquelles les populations sont confrontées, les inondations exercent une pression notoire sur le développement du pays. Les estimations ont montré que les pertes associées aux inondations touchent davantage les populations pauvres dans ce qu'ils ont de plus précieux, leurs abris. En conséquence, elles réduisent les chances de réalisation du développement économique du pays comme celle de vaincre la pauvreté. Pour réduire de façon durable cette contrainte, de nouvelles orientations doivent être élaborées. Ainsi, ce présent travail article cherche à identifier les facteurs qui font planer des menaces des catastrophes naturelles notamment les inondations sur la ville de Kinshasa.

Mais avant d'abordé notre analyse proprement dite présentons les différentes inondations majeures survenues à Kinshasa et leurs bilans.

⁴ David VILLEY, *Petite histoire des grandes doctrines*, Paris, Ed. Genin, 1996, p. 49.

⁵ Henri-Louis Védie, *L'interventionnisme : une doctrine sans théorie*, Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles, sd, p. 177-195.

Tableau 1 : Différentes inondations majeures survenues à Kinshasa

Date d'inondation	Durée	Impact
04 au 05 Avril 2025		Causant des morts et dégâts important avec un bilan de 43 morts des 500 maisons e,porte dans la commune de lemba, matete et n'djili
08 février 2024		33 à 43 morts, effondrement des routes, glissement de terrain, 300 maisons emportées, plusieurs écoles et centre de sante ravagés
01 au 02 avril 2023	02 jours	6 morts, 3000 ménages se sont retrouvés sans abris, plusieurs maisons effondrées, plusieurs voitures disparues, les champs ravagés.
13 au 14 décembre 2022	02 jours	200 morts, effondrement des routes, glissement de terrain, 450 maisons emportées, plusieurs champs ravagés.
17 mars 2021	01 jour	4 morts, glissement de terrain, écroulement des maisons, plusieurs ménages déplacés, de champ dévasté
03 au 04 janvier 2018	02 jours	44 morts, plusieurs dégâts matériels, les installations de la SNEL endommagées, plusieurs quartiers privés de l'eau potable et d'électricité.
08 février 2017	01 jour	Plusieurs habitations inondées, des maisons et des murs écroulés, des routes devenues impraticables.
16 mars 2016	01 jour	50 morts, 1000 ménages sans abris, plusieurs maisons effondrées, les routes principales coupées, les marchés inondés,
08 octobre 2015	02 jours	5500 victimes, 31 morts, plusieurs communes privées d'eau potable, plusieurs dégâts matériels, plusieurs ménages se retrouvent sans abris.
12 au 13 janvier 2014	01 jour	2 morts, plusieurs blessées, plusieurs quartiers inondés, effondrement de plusieurs murs, trafic perturbé, plusieurs ménages déménagés, les stagnations sur le long des avenues dure plusieurs jours, prolifération des moustiques
25 au 26 novembre 2012	02 jours	41 morts, le dégât matériel énorme, éboulement de terrain, création des têtes d'érosions, coupure de la route SECOMAF, les jardins de SECOMAF inondés, la famine.
19 décembre 2012	01 jour	Plusieurs sites érosifs ont été créés, dommages des matériels, les routes impraticables, les maisons effondrées.
14 Novembre 2011	01 jour	Plusieurs maisons sous l'eau, plusieurs ménages sans abris, le déménagement des ménages.
21 Avril 2010	01 jour	5 morts d'une même famille, plusieurs maisons et murs effondrés, plusieurs dégâts matériels, le trafic perturbé, 3 élèves électrocutés.

Source : Rapport OCHA, 2024

La lecture de ce tableau nous visualiser clairement les différentes inondations majeures survenues dans la ville province de Kinshasa et leurs bilans. Mais le constant en est que, de 1987 en 2025 il n'y a pas eu le plan d'aménagement de la ville de Kinshasa comme conséquences des inondations partout cousant des morts, le dégât matériel énorme, éboulement de terrain, création des têtes d'érosions, coupure de route. Le tableau numéro 2 va nous aide présente l'évolutions de l'action publique dans l'urbanisation de la ville de Kinshasa pour avoir exacte en fin d'établir les responsabilités de l'Etat.

Tableau 2 : Evolution de l'action publique de l'urbanisation à Kinshasa

Période	Action spatiale	Entité
1887	Début de la ville : ✓ Plan des voiries ✓ Travaux de planification	ngaliema et kintambo
1910 1913 1914	Plan d'aménagement de la zone résidentielle Réglementation des constructions habitées par les colons Réglementation sur l'environnement urbain	Agglomération : ngaliema, Gombe, Centre des affaires
1950	Plan Malleghen : principaux axes et pôles de croissance (Nouvelles Cités)	Kalamu, kasa-vubu et Ngiri-Ngiri
1954	Plan d'urbanisme et d'aménagement du territoire congolais	Bandalungwa, Lemba, Matete, N'djili
1957 1959	Elaboration des plans d'aménagement local, plan régional et général du Congo et règles générales d'aménagement	Commune de ngaliema
1967	Plan d'Auguste Arzac : contenir la ville dans la plaine	Sans effet sur le terrain
1975 1985	Schema directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) Plan de développement urbain	Sans effet sur le terrain
1990	Auro construction planifiée et lotis Auto construction non planifiée et précaire	Cité verte, Cité de la colline Binza Village, Mombele,.....
2013 2014	SOSAK et son plan particulier d'aménagement	Aucun effet sur le terrain

Source : ministère du plan

La lecture de ce tableau nous donne une vision claire sur l'évolution de l'action publique de l'urbanisation de la ville de Kinshasa. Mais cette action ne reflète pas le plan de développement urbain. Il sied de signaler, l'impasse sur les textes d'assainissement et d'aménagement de la ville, l'urbanisation galopante et non contrôlée, l'existence d'une démographie

exorbitante provoquée par un exode rural des campagnes vers les villes participant à ces causes. Ces derniers arrivés, ont occupé la majorité du terrain de manière désordonnée et illégale de certaines zones non habitables où les eaux des pluies avaient délaissé par faute d'une longue sécheresse. La population est très vulnérable à une catastrophe naturelle et les moyens de protections détenus par l'Etat sont inefficaces. Chaque type d'inondation a ses caractéristiques spécifiques. D'où l'Etat devrait revoir ses actions publiques de l'urbanisation dans ville de Kinshasa.

3.2. Analyse et questionnement de rôle de l'Etat dans la gestion des inondations dans ville de Kinshasa

Tableau n°3 : Questionnaire destiné à de structures intervenantes dans la gestion et prévention des inondations

N°	Questions	Réponses suppositaires	Réponses vérifiées
1.	La gestion des inondations relève de la responsabilité de quelle entité publique ?	- du gouvernement central ; - Du ministère de l'ITPR ; - Du gouvernorat de la ville de Kinshasa ; - Du ministère de l'urbanisme et habitat ; - Action humanitaire et solidarité nationale.	Relève du ministère du plan , urbanisme et habitat et des Ministère des ITPR
2.	Qu'est ce qui est à la base des inondations dans la ville Kinshasa	Le non-respect de norme urbanistique, constructions anarchique, l'absence de curage de caniveaux et rivières environnante et la mauvaise gestion des déchets managers ;	Le non-respect de norme urbanistique et l'absence de l'Etat dans la gestion de proximité de la ville ;
3.	Appréciez-vous l'organisation et la gestion de votre intervention en ca des inondations dans la ville Kinshasa ?	Oui Non	Non
4.	Que prévoit la loi à ce qui concerne la gestion inondations, dans la grande ville comme Kinshasa	Le gouvernement, le gouvernement provincial et le collège exécutif de l'entité territoriale décentralisée, chacun dans les limites de ses compétences et attributions, prend les mesures appropriées en cas de catastrophe naturelle.	La loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau dans son titre 7 de la gestion des catastrophes dans son article 102 Le gouvernement central, provincial chacun dans les limites de ses compétences et attributions intervient dans la gestion et prévention à la limite de ses compétences.
5.	Peut-on considérer que la procédure de gestion de prévention catastrophe naturels ne pas respecter	Oui Non	Non, même dans le cas d'urgence

	dans la ville Kinshasa		
6.	La procédure de vente des terrains, des constructions, curage des caniveaux et rivières sont-ils respectés ?	Oui Non	Non, aux yeux de l'Etat
7.	Dans le cadre de la ville de Kinshasa qui assument les responsabilités en premier rang de la gestion et prévention des inondations ?	Le gouvernement central par l'intermédiaire du ministère : de l'urbanisme et habitat, environnement, affaire sociale et solidarité nationale ainsi que le gouvernement provincial.	En premier rang c'est le ministère du plan et la ville
8.	Toutes les entités intervenants dans la gestion et prévention des inondations reçoivent-ils de financement régulière ?	Non	Nom, mais parmi eux certaines entités les reçoivent, mais pas à l'auteur du travail qui doit être exécuté sur terrain.
9.	Le ministère de l'urbanisation et du plan sont-ils réussir à diagnostique les causes inondations de la ville de Kinshasa ?	Non, le vrai problème des inondations est l'absence de la cartographie des zones à risque, la nature des sols et capacités de rétention d'eau du pluie	Jusqu'à présent non, du fait que chaque année c'est sont le même scénario qui revient suivants morts, le dégât matériel énorme, éboulement de terrain, création des têtes d'érosions, coupure de la route
10.	Combien de plan d'aménagement et d'urbanisation ont-ils étaient mise en place,	- plusieurs mais sans effet sur le terrain	Plusieurs plan ont été approuvé et mis sur pied mais sans effet sur terrain
11.	Quelles sont les raisons qui ont justifié l'absence de l'Etat de la gestion efficace des inondations dans la ville de Kinshasa car elle occasionne des morts et dégâts chaque année ?	- La corruption - Clientélisme - Absence de gestion de proximité - Absence de la plan d'urbanisation local	L'absence de l'Etat.

Source : même sur base de nos enquêtes sur terrain

L'analyse nous montre que, une bonne gestion des inondations ainsi que son atténuation peuvent avoir un impact positif sur le tissu économique des populations si l'Etat lui-même est mesure via ces structures de planifier la prévention et sa gestion. Cette analyse de questionnaire nous permet aussi d'identifier les facteurs explicatifs causant chaque fois les inondations dans la ville de Kinshasa notamment : la cartographie des zones à risque, la nature des sols et capacités de rétention d'eau de pluies et des rivières non cure débordant son lit. Du fait que, une gestion efficace des inondations contribue non seulement à réduire la fréquence de survenue, mais aussi à développer l'activité du pays par le fonctionnement continu des secteurs d'activité. L'existence des cartes de zonage contribue à la localisation des lieux exposés à un danger et du contrôle du phénomène.

Cette analyse du questionnement du rôle de l'Etat dans la gestion des inondations va nous permettre premièrement d'identifier les différents intervenants dans la gestion des inondations et leurs domaine d'intervention.

Tableau : Les intervenants dans la gestion des inondations dans la ville de Kinshasa

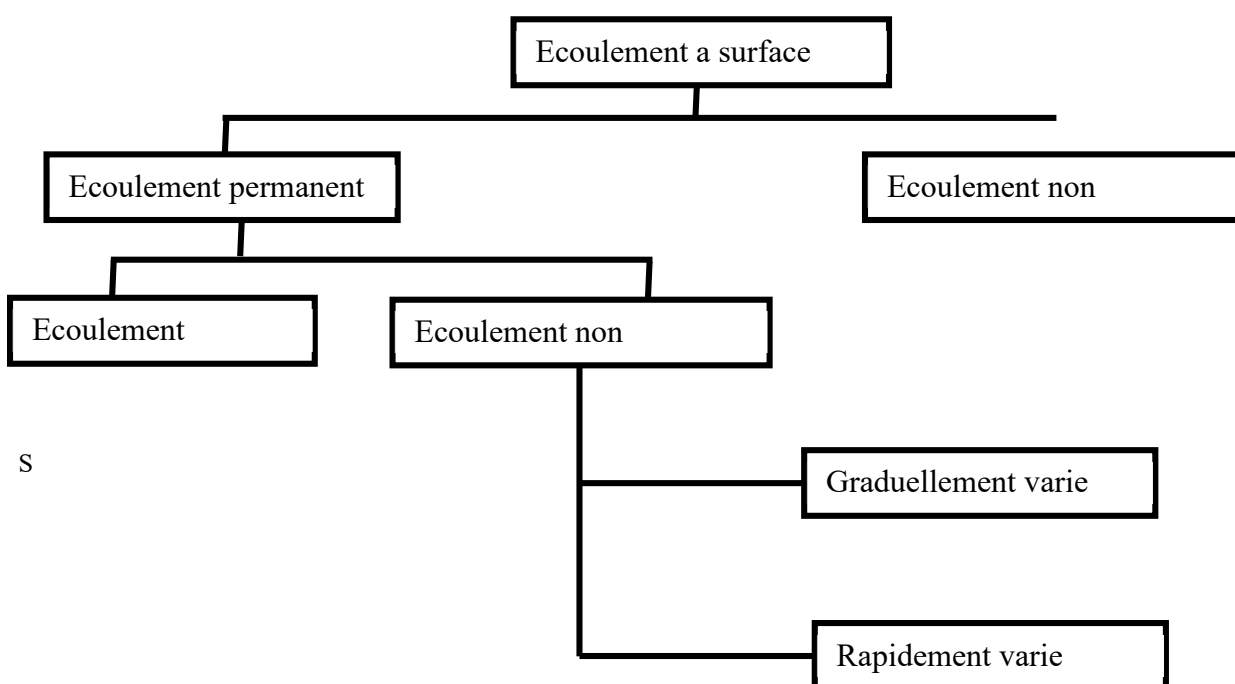
Numéro	Entités et Institutions	Domaine d'intervention
01	Ministère du plan	Elabore les grandes stratégies de la gestion des risques de catastrophe fait. Ils coordonnent aussi l'aide internationale et allouent les budgets nécessaires à la reconstruction après une catastrophe.
02	Ministère de l'urbanisme et habitat	Chargé de la planification urbaine. C'est-à-dire qu'ils définissent où on peut construire et où on ne peut pas, en tenant compte des risques, comme les zones inondables.
03	Ministère de l'environnement	Elabore des plans de gestion des zones à risque, veillent à l'application de la législation environnementale pour éviter la destruction des écosystèmes.
04	Ministère des infrastructures et travaux publics	S'occupent de toute la gestion du réseau de drainage, des caniveaux, des rivières environnantes jusqu'aux grands ouvrages. Fond des études pour trouver des solutions durables aux inondations.
05	Ministère de l'action humanitaire et solidarité nationale	Organise la réaction du pouvoir public vis-à-vis des événements naturelle comme les inondations, défini les stratégies et programmes d'information du public, et coordonne également les effort humanitaires et assurent la mise en place de stocks de secours d'urgence.
06	Gouvernement provincial	Responsable de la réponse immédiate et de l'assistance directe aux populations touchés. Il assure le nettoyage de la ville après les inondations et travaille en collaboration avec les services techniques pour réparer les dégâts sur les infrastructures.
07	Commune	Elles sont comme le premier rempart contre les inondations, parce qu'elles connaissent vraiment bien le terrain.
08	Office des voiries et drainage (O.V.D)	s'occupent de tout ce qui touche au trainage et à la voirie.
09	Ministère de l'intérieur	Coordonne l'action globale du gouvernement pendant la crise en travaillant avec d'autres ministères, les services de secours et autres organisation.

Source : nous même sur des enquêtes sur terrain

La lecture de ce tableau nous laisse entrevoir que, la planification de l'aménagement et des projets d'extension de la ville relèvent de la volonté et des choix politiques en matière d'urbanisme. Les plans sont comme l'indique le dictionnaire universel Hachette « un ensemble de directives décidées par les pouvoirs publics, concernant les orientations, les objectifs et les moyens d'une politique économique sur plusieurs années ». Et sont en même temps les documents prévisionnels à long terme permettant d'intégrer la politique d'urbanisme dans une politique générale de développement économique et social.

Malgré toutes les institutions et entités évoquées ci-haut et leurs compétences et attributions soit dans la gestion et prévention des inondations dans la ville Kinshasa, mais l'occupation des sols n'est pas respectée dans certaines zones de la capitale, les caniveaux et rivières ne pas cure, les eaux couler en surface libre plus particulièrement dans les districts de LUKUNGA et FUNA créait les problèmes environnementaux et sociaux. Nous pouvons conclure en disant que, ces les facteurs politiques et administratifs qui sont la base des effets qui engendrés par l'application des plans d'urbanisation de la ville de Kinshasa. Les différents plans de gestion sont confrontés à des contraintes naturelles mais surtout à des contraintes foncières vu la particularité du système foncier de la ville de Kinshasa. La mise en place et le respect du plan d'urbanisme constitue des faiblesses de la planification due à la volonté de l'Etat lui-même. Et la classification d'écoulements a surface libre d'HACHIMI va nous aider à déceler et à comprendre les types d'écoulement d'eau qui créait suivant les inondations dans la ville de Kinshasa.

Planche n : Classifications d'écoulements à surface libre



Sources : nous même la classification d'écoulements a surface libre d'HACHIMI

Analyse d'étude des écoulements d'eau dans la ville de Kinshasa sur base du modèle d'hachimi 2015

Dans l'écoulement à surface libre, le liquide s'écoule à une surface libre sous l'action de son poids propre et la pression atmosphérique à travers des canaux naturels ou artificiels : Les canaux naturels sont les cours d'eau sans aménagement

tels que les rivières, les torrents, les fleuves qui possèdent des sections irrégulières tandis que les canaux artificiels sont les canaux construits par l'homme en béton, en maçonnerie, comme les canaux d'adduction, d'évacuation, d'irrigation et de drainage.

L'écoulement permanent et non permanent est caractérisé par l'écoulement en vitesse, profondeur et débit, restant constantes dans une section du canal, et ne change pas par rapport au temps. Le régime permanent peut être uniforme ou varié (graduel, rapide) selon la géométrie du canal d'après économiste ir. Bennis en 2004.

L'écoulement uniforme et non uniforme : l'écoulement est uniforme si pour une longueur donnée du canal, la vitesse, la profondeur, la pente et la section du canal restent constantes

Par rapport l'analyse du modèle d'Hachimi nous pouvons conclure en disant que la ville de Kinshasa est butée à un problème l'écoulement d'eau en surface libre et cette écoulement est non permanent. Or, ça pris en charge par l'Etat ne de devrait pas fait l'objet de beaucoup de gymnastique comme nous le constatons ici dans la ville de Kinshasa.

Matrice « SWOT » : De la gestion et prévention des inondations dans ville Province de Kinshasa

Forces 1. Existence du cadre juridique réglementant la passation des marchés publics en RDC ; 2. Existence des ressources internes suffisantes pour le financement ; 3. Existence d'une expertise avérée du domaine d'environnement ; 4. Existence des structures compétences pour suivi et contrôle ; 5. Existence d'une expertise outillée pour en personnel pour le suivi et contrôle et des structures de contrôle ; 6. Existence des institutions universitaires formant des cadres qualifiés dans ces domaines (INBT, ISTA, UPN, UNKIN)	Faiblesses 1. Corruption dans toutes les structures intervenantes de la gestion des inondations; 2. Absence de norme urbanistique ; 3., Intervention intempestive des dirigeants politiques dans des constructions anarchiques ; 4. Politisation à outrance des structures de suivi, contrôle 5. Absence des sanctions 6. Népotisme, tribalisme clientélisme comme mode opératoire en matière urbanistique ;
Opportunités 1.Existence d'une expertise externe capable cure le caniveaux et d'urbanisation de zone résidentielle ; 2. Existence des structures de coopération avec les partenaires étrangers 3. Possibilité d'obtention des financements externes large et variée auprès des bailleurs des fonds par pays en développement 4. Existence d'un cadre juridique d'accompagnement fort avec l'extérieur	Menaces 1. Absence de la réglementation internationale en matière de norme urbanistique de ville, d'où possibilité demeure pays sous développer ;

La lecture de cette matrice laisse transparaître les vrais écueils qui minent la gestion des inondations dans la ville province de Kinshasa et la méfiance grandissante qu'affichent l'Etat au financement de plan d'aménagement nous inquiète.

ANALYSES DES VOIES ET MOYEN DE LA GESTION EFFICACE DES INONDATIONS DANS VILLE PROVINCE DE KINSHASA

Dans ce point, il est question de relever les voies et moyens de la gestion efficace des catastrophes naturelles plus particulièrement les inondations dans ville province de Kinshasa. Nous avons opté pour une analyse rigoureuse des facteurs des inondations. Tout en essayant et en précisant les implications de chaque entité dans son intervention. Deux sections sont développées. Il s'agit d'indentifications des facteurs et voies et moyens de préventions durable.

4.1. Indentification des facteurs des inondations

Les inondations peuvent être expliquées par plusieurs facteurs mais nous avons retenu que trois facteurs (d'ordres naturels, socioéconomiques, politiques et administratives) dans ce travail de mémoire qui nous aidera proposer les voies et moyenne de la gestion efficace de cette dernière :

a. Facteurs d'ordres naturels

La couverture végétale joue un rôle essentiel dans la fixation du sol et dans l'infiltration de l'eau de pluies grâce au développement du système racinaire. Elle sert d'écran à la **déflation éolienne** et à l'érosion pluviale protégeant le sol contre l'effet des inondations. Ces éléments favorisent ainsi l'infiltration des eaux aux dépens du ruissellement. Ainsi, avec la diminution du couvert végétal, la terre est devenue de plus en plus exposée à ces différents agents d'érosion aussi bien en saison de pluie. Cette mutation peut être un facteur explicatif de la situation des populations kinoises. De ce fait, l'arrivée des eaux de pluies associée à l'effet de la nappe cause facilement des dégâts énormes.

a. Facteurs socioéconomiques

Les facteurs socioéconomiques il s'agit des facteurs démographiques notamment les types d'habitat occupé par la population et de la nature de leurs activités exercées qui cause les inondations. le manque d'infrastructure, l'occupation de zone impropre à l'habitation, le manque de viabilisation, le type de construction, la précarité des matériaux, la densité et la pauvreté des populations ». La dépréciation des ruveaux pluviométriques a été remarquable dans certaines parties de la capitale. De nombreux rivières notamment : makelele, nsanga, kalamu, lukanga, lubudi, yolo,n'sele sont à la base des inondations aussi dans la capitale. C'est ainsi que des constructions incontrôlées et irrégulières de populations. Elles sont dues d'une part, au manque d'espace habitable du fait de la poussée démographique, aux spéculations foncières et, d'autre part, aux défaillances institutionnelles et réglementaires imputables aux autorités locales. Alors, c'est à partir de l'émergence d'actions et de la construction au niveau de certains quartiers est la cause de la perturbation de l'évacuation des eaux de ruissellement en saison de pluie.

C. facteurs politiques et administratifs

Les gestion inondations sont confrontés à des contraintes naturelles mais surtout à des contraintes foncières vu la particularité du système foncier de la ville province de Kinshasa. Le non-respect du plan d'urbanisme constitue les faiblesses de la planification urbaine de la ville Kinshasa créant des inondations en répétition en cause de manque de cartographie des zones à risque, la nature des sols et capacités de rétention d'eau de la pluie. En effet, dans tous les plans directeurs, la ville de Kinshasa où se situent certains quartiers sont, considérés comme des zones non habitables du fait de leur humidité, de leur vulnérabilité aux inondations et du rôle important qu'elles jouent dans la recharge de la nappe phréatique. Cependant, les coutumiers en complicité

avec le cadastre ont procédé à des ventes de terrains non immatriculés ou dans des zones impropres à l'habitat sans aucune intervention de l'Etat. Aussi, avec la création de ces quartiers non réguliers, certains ont bénéficié paradoxalement d'électricité, du téléphone, d'infrastructures sanitaires et éducatives qui fissent par pérenniser leur occupation. L'installation et le développement des infrastructures dans ces zones de risque attirent encore un plus grand nombre à s'exposer aux problèmes des inondations.

1.2. Classifications des conséquences des inondations

Conséquences	Directes (en contact avec de l'eau)	Indirectes (pas de contact avec de l'eau)
Tangible (facile à traduire en termes monétaires)	Dégâts aux bâtiments et biens matériels	Pertes économiques, perturbation du réseau de transports
Intangible	Stress, dégâts au patrimoine, pertes des vies humaines, etc	méfiance, découragement vers le gouvernement

Source : nous même sur de donne du terrain

Les dommages générés pendant les inondations peuvent être classifiés en deux grandes catégories : Directes et indirectes. Il sied de signaler que cette classification dépend en général si les enjeux affectés ont été en contact directe avec de l'eau. Ce dernier peut à la fois être scinder en deux type de dommage : tangible et intangible. Les dommages tangibles sont ceux qui peuvent être facilement traduites en termes économiques, comme les dégâts aux bâtiments et des biens matériels. Par contre, les dommages intangibles sont impossibles de représenter en termes monétaires parce qu'ils s'agissent par exemple des affections à la santé mentale, les pertes des vies humaines. Or le gouvernement devrait en place une bonne politique publique pour une gestion efficace seine en vue d'épargne les vies humaines.

1.3. Voies à explorer

Comme nous sommes sans ignorer que le développement durable s'articule autour de 3 enjeux, l'efficacité économique, l'équité sociale et les préservations de l'environnement, dans le même ordre d'idées, les stratégies que propose cette étude incorporent seulement le deux piliers d'une gestion efficace et saine prenant en compte les aspects socioéconomiques et environnementaux. Dans le but de renforcer le Plan national de gestion des risques de catastrophe.

1.3.1. Volet économiques

Les paramètres socio-économiques, tels que les coûts d'investissement, d'opération de curage, l'entretien des zones impropre d'habitation etc., doivent être prise en compte dans toute stratégie visant la gestion efficace des inondations.

L'organisation de la cartographie des zones à risque, la nature des sols et capacités de rétention d'eau de la pluie réduira partiellement les risque des inondations du fait que les inondations ont généré des problèmes sociaux considérables. Plus de huit cents (800) ménages ont vu leurs maisons envahies par les eaux de pluie pendant la période des inondations en janvier 2025. Certains habitants ont été contraints de quitter leurs habitations pour aller louer des maisons dans les quartiers voisins non inondés ou souvent très éloignés. Il s'en est suivi des dislocations de familles et de quartiers difficilement vécu par les populations.

D'autres ménages plus démunis pataugent dans les eaux parce qu'ils ne disposent pas assez de moyens pour aller loger ailleurs. Le déplacement des populations a pour corollaire la perturbation de la scolarité des enfants. En effet, les cas de paludisme fréquents chez les élèves victimes des inondations, les cas de transfert en pleine année scolaire ainsi que les longues distances souvent parcourues par ces derniers pour rejoindre leur école sont des facteurs d'échec néfastes pour le développement du pays en capital humain. Ces difficultés scolaires sont aggravées par l'inondation de certaines écoles au niveau de la zone et de l'occupation de celles-ci par certaines victimes sans abris assurés.

Les inondations ont des conséquences économiques très importantes. Elles ont englouti des investissements de plusieurs années d'effort de familles aux revenus souvent modestes. Beaucoup d'argent a été perdu dans le remblaiement et la réfection des maisons inondées par les habitants

4.3.2. Analyse des options

L'analyse des options pour la gestion efficace des inondations dans la ville de Kinshasa doit prendre en considération les composantes des différentes modalités et technologies d'évaluation à chaque fois la cartographie des zones à risque, la nature des sols et capacités de rétention d'eau de la pluie, recalibrage du système d'évacuation d'eau et la gestion d'écoulement en surface. Le choix sera dépendant de leur faisabilité et prendra en compte des contraintes budgétaires. La gestion des inondations de la ville de Kinshasa pourrait s'effectuer à deux niveaux différents.

- Au niveau d'urgence et prévention ;
- Au niveau de capacité d'intervenir ;

A ces deux niveaux précités, les opérations couplées c'est-à-dire

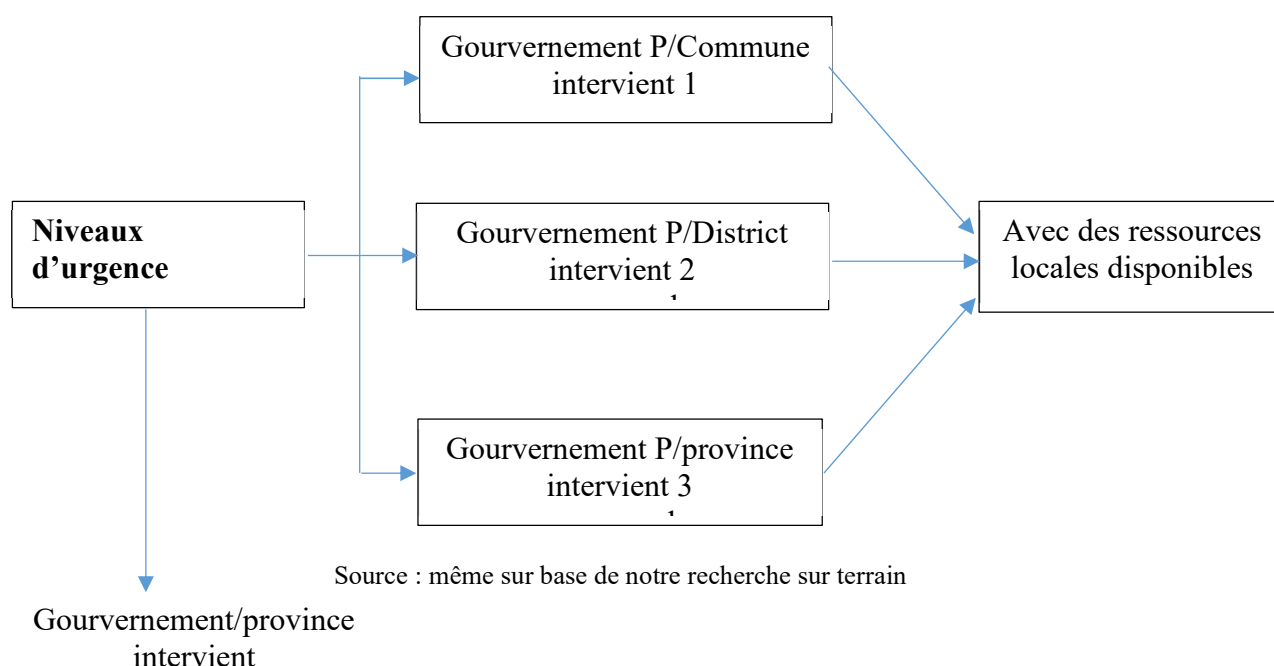
- Cartographie des zones risque ;
- Nature des sols
- Capacités de rétention d'eau de la pluie
- Recalibrage du système d'évacuation d'eau
- Gestion d'écoulement en surface.

Pourront être entreprises par la province.

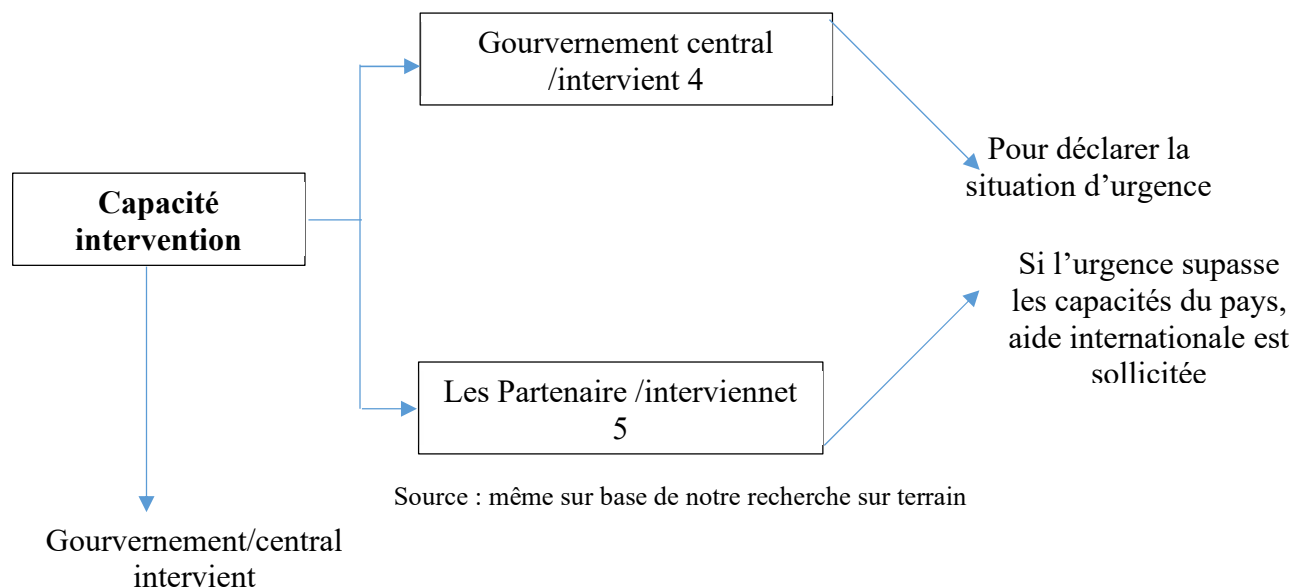
La deuxième option montre comment la prise en charge de la gestion de inondations peut se faire par rapport à la capacité d'intervenir du gouvernement central.

Les schémas en deux options montrent le cheminement d'intervention de chaque entité de la gestion et prévention des inondations.

1. Optique selon le niveau d'urgence et prévention



2. Optique selon le niveau de capacité



La lecture de la planche n°1 et 2 nous permet de comprendre la capacité d'intervention au niveau provinciale et nationale est essentiel appréhender le fonctionnement de la gestion des catastrophe naturelles plus particulièrement les inondations.

Selon le niveau d'urgence et de la capacité, il y a une différenciation des rôles de responsabilité pour l'intervention. Les niveaux d'urgence 1,2 et 3 (commune, district et province) correspondent au gouvernement local, provinciale pour l'intervention. De même, les ressources disponibles seront utilisées pour cette intervention. À partir du niveau d'urgence 4, c'est le gouvernement national qui assume la responsabilité, aussi, il doit se déclarer en situation d'urgence pour accélérer le processus d'intervention. Le niveau d'urgence 5 se déclaré quand la catastrophe a surmonté la compétence nationale et il se fait appeler « aide internationale ». À ce niveau, c'est le ministère des affaires sociale, d'action humanitaire et solidarité nationale qui assume le rôle de coordination et des opérations de réponse et réhabilitation.

1.4. Processus technique de la gestion des inondations

1	Connaissance de la vulnérabilité et de l'action de prévention des nouveaux inondations	Estimation de risque	Plan
		Prévention du risque	Environnement
2	Réduction des nouveaux risques et délimitation des zones sous risque	Diminution du risque	Urbanisation
		Reconstruction	Infrastructures et travaux publics
3	Adaptation en cas de risque, réponses face à l'urgence et réparation des dommages	Préparation	Hôtel de ville
		d'intervention(réponse)	Source : même sur base de notre recherche sur terrain
		Réhabilitation	Infrastructures et travaux publics

Source : même sur base de notre recherche sur terrain

1.5. Volet Environnemental

La ville province de Kinshasa, souffre du manque de cartographie des zones à risque d'inondations. Les inondations sont çà et là dans la ville. Les comités de gestion existant ne sont pas à nombre suffisants pour satisfaire l'ensemble de la ville. Ces comités sont totalement absents dans certaines communes de la ville.

1.5.1. Grands principes d'Aménagement pour des futures planifications

- ✓ Définition et hiérarchisation des centres urbains et communaux ;
- ✓ Définition des nouveaux quartiers ;
- ✓ Organisation du réseau des voiries primaires, secondaires et tertiaires.
- ✓ Définition des principes d'aménagement et de protection de la partie basse de ville de Kinshasa ;
- ✓ Définir des principes d'aménagement vert et de protection des « rivières urbaines » de Kinshasa (rivière Makele, rivière kalamu, rivière n'djili, rivière n'sele, rivière Nsanga, rivière yolo) ;
- ✓ Définition des principes d'aménagement et de reboisement des ravins et zones d'érosion en vue de leur protection contre les constructions informelles et les glissements de terrain ;

3. Conclusion

Nous voici au terme de notre étude portant sur la gestion catastrophes naturelles dans la ville province de Kinshasa : Analyse de rôle de l'Etat et perspectives

La présente étude a été articulée autour d'une seule question principale. Celle de savoir quels serait les mécanismes efficaces à mettre en place pour l'élimination de déchets dans la ville province de Kinshasa ?

Subsidiairement à cette question, Quelle serait la meilleure stratégie qui intégrerait à la fois les aspects économiques et les exigences environnementales.

Nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle, l'absence d'infrastructures adéquates ou encore la disposition géographique défavorable (bas-fonds, ravins ou ravinements, points de stagnations des eaux de ruissellement...), rendraient le service de gestion des déchets difficile voire parfois quasi-impossible en l'état actuel. La qualité de vie des populations de certains quartiers étant largement en dessous des règles élémentaires d'assainissement, d'hygiène et de santé publique, la nouvelle stratégie à mettre en place devrait coupler à la fois les aspirations sociales, les exigences économiques et environnementales, consistant à l'implication des communautés urbaines, des opérateurs économiques privés, des organisations de la société civile et des institutions administratives publiques de proximité.

Pour vérifier notre hypothèse nous avons recouru aux différentes méthodes et techniques ci-après : méthodes sociologique et analytique, ainsi qu'à la technique documentaire et interview afin d'aboutir aux résultats.

Cette étude comprend 4 chapitres, après examen de ces chapitres et Partant du schéma de la Production journalière de déchets dans la ville province de Kinshasa : nous avons abouti au résultat ci-après :

- Seuls 15% des ménages bénéficie d'une collecte municipale tous les jours financés par eux-mêmes ;

- 48% des ordures sont déposées sur des sites sauvages ; alors 25% des déchets sont amenés aux dépotoirs ou décharges à ordures ; 7% des déchets font l'objet d'une pré-collecte ou sont enfouis à l'intérieur des concessions.

Qu'à la différence de certaines capitales d'Afrique centrale, Kinshasa n'a connu que quelques timides expériences de ramasseurs privés.

La gestion des déchets et de décharges publiques se pose avec plus acuité pendant la saison des pluies à cause de l'état défectueux des routes et de l'inadaptabilité du matériel utilisé.

La nouvelle stratégie proposée s'appuie sur le rôle que devra jouer :

- Les acteurs institutionnels ;
- Les usagers groupés en associations de quartiers ;
- Les bailleurs de fonds internationaux ;
- Les acteurs non gouvernementaux et les acteurs du secteur privé qui sont les entreprises privées de collecte, de transport et de valorisation ; et
- Les chercheurs qui entre en ligne de compte comme un nouvel acteur.

Afin d'atteindre ce changement, il faut la sensibilisation : qui s'appuierait sur les panneaux publicitaires explicatifs du phénomène à éradiquer. Outre cette stratégie, la gestion des déchets devrait suivre ce triptyque :

- *Production des déchets*
- *Site de regroupement*
- *Centre de traitement*

Chacune de ces options comportent un certain nombre d'activités inhérentes à l'élimination des déchets.

En fin, pour permettre la stratégie du pollueur-payeur de marcher, une régie, service public à caractère National collectant ces fonds et bénéficiant des subventions publiques permettrait à long terme l'éradication des déchets et l'instauration d'une culture d'assainissement dans le chef de tous les concitoyens.

Nous ne pensons pas toutefois avoir résolu cet épineux problème de gestion des déchets, mais ouvert une brèche sur laquelle peut s'appuyer les études futures.

Références

- [1]. . Cours de planification économique. : Cyrille NZOBO MABIALA
- [2]. Cours de théorie de l'économie.: KAHUSU Emmanuel, U.P.N L2 économie publique 2022-2023 inédit.
- [3]. David VILLEY, *Petite histoire des grandes doctrines*, Paris, Ed. Genin, 1996,
- [4]. Docteur à la faculté des sciences économiques et de Gestion de l'Université Pédagogique Nationale
- [5]. Emmanuelle Figueras : les catastrophes naturelles bouleversent notre vie quotidienne.
- [6]. François Ramade : des catastrophes naturelles ? éd. Collection Univers Science, 2006,
- [7]. Henri-Louis Védie, *L'interventionnisme : une doctrine sans théorie*, Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles, sd.,
- [8]. Jean-Daniel Rainhom : Haïti, réinventer l'avenir. Paris, 2012, Maison des sciences de l'homme.
- [9]. Roger Pinto et M. Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, 2 tome, Paris, Dalloz 1964.
- [10]. RONGERE P, *Méthodes des sciences sociales* ; éd. Dalloz, Paris, 1971.,

- [11]. Srinivas. H. (2005) Disasters: a quick FAQ. Consulté : le 20/10/2025 sur : [http:// www. gdrc. Org/ uem/ disasters/ 1 what](http://www.gdrc.Org/uem/disasters/1what) is.
- [12]. Warfield, C. (2005) Cycle de gestion des catastrophes. Consulté le 23/10/2025 à 14 heures : au <http://gdrc.org/uem/disanterers/1-dm>

Présentation de l'auteur



KONDEMA NGBAU Cedric est né dans une famille de sept enfants dont quatre filles et trois Garçons natif de la province du nord ubangi plus précisément de Yokoma.

Il a fait ses études primaires a l'EP1 Pilote dans la ville de Gbadolite. Il obtient son diplôme d'Etat en section technique, option commerciale et administrative au lycée maman Leona.

Gradué en Economie de l'université de Gbadolite en 2012. Licencié en Economie publique à l'université pédagogique nationale en 2015. Diplôme d'étude approfondie à l'université pédagogique nationale en Economie publique en 2022. Docteur en Economie publique à l'université pédagogique nationale avec la mention la plus grandeur distinction : spécialité politique publique et développement durable.

Actuellement, il est professeur à l'université pédagogique nationale dans la faculté des sciences Economie et de gestion et coordonnateur du service d'accueil et de guidance. Auteur et co-auteur des plusieurs articles scientifiques. Ses domaines de recherche : politique publique, bien communautaire, management public, géographie économique, Economie du développement, Economie du travail, et gestion de production